



Annexe 1

Formulaire de candidatures pour les entités

AléVini

Fonds d'aide à la mobilité pour l'Indianocéanie¹

Projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC)
en Indianocéanie

Date limite : **15 novembre 2023**²

Je postule en tant que :

- Entité - Organisation invitant 2 à 5 artistes venant de pays différents au pays d'enregistrement de l'organisation
- Entité - Groupe artistique, composé de 2 à 5 membres, mobilisé pour un même projet de mobilité

1) Informations sur l'entité

Nom légal de l'entité : _____

Nom usuel de l'entité : _____

Date de création : DD/MM/AAAA _____

Pays d'enregistrement

- Union des Comores
- Madagascar
- Maurice
- Seychelles
- Mozambique

Document à joindre

Document d'enregistrement et/ou Statut de l'organisation

Téléphone (Merci d'inclure le code pour votre pays) : _____

Adresse email : _____

Site Internet / Réseaux sociaux : _____

¹ Ce fonds a été conçu sur la base du rapport du réseau d'information sur la mobilité culturelle « On the Move » suite à la consultation en ligne des besoins en mobilité pour la région de l'océan Indien

² L'ensemble des candidatures seront évaluées à la clôture de l'appel

Personne de contact

Nom : _____

Adresse email : _____

Numéro de portable : _____

Langues

- Français
- Anglais
- Portugais
- Si autre(s), merci de spécifier

A. Pour les entités « organisation invitante »

Principale activité

- Festivals / Salons / Foires
- Résidence (création, recherche etc.)
- Formation (hors cursus scolaire / universitaire)
- Autre (préciser)

Secteur d'activités

- Arts visuels
- Arts de la scène
- Musique
- Audiovisuel/cinéma
- Littérature et édition
- Architecture et design
- Arts numériques
- Pluridisciplinaire

Document à joindre

Présentation de l'activité et/ou programme

B. Pour les entités « groupe »

Secteur d'activités

- Arts visuels
- Arts de la scène
- Musique
- Audiovisuel/cinéma
- Littérature et édition
- Architecture et design
- Arts numériques
- Pluridisciplinaire

Document à joindre

Portfolio du groupe

2) Le projet de mobilité

Objectif principal du projet de mobilité :

- Mobilité d'exploration** (pour se connecter avec un autre contexte, mieux connaître des partenaires potentiels etc.)
- Mobilité de mise en réseaux** (par exemple dans le cadre d'un festival, d'un salon etc.)
- Mobilité de création** (dans le cadre d'une résidence etc)
- Mobilité de montée en compétence** (pour prendre part à un atelier, une formation en dehors du domaine universitaire etc.)

A. Pour les entités « organisation invitant »

Quelle est la situation actuelle de votre projet de mobilité :

- Etat de projet, en recherche de partenariats
- Dates et programmation en cours d'élaboration
- Dates et programmation finalisés

Veillez lister les personnes invitées à votre évènement :

Prénom et nom	Pays de résidence (nationalité ou résidence légale)	Genre	Lien vers profil de la personne invitée (si possible)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Avez-vous déjà sécurisé des prises en charge (ou partiellement) pour vos invité.es :

- Oui
- Non
- Partiellement

Si oui, merci d'indiquer les frais déjà pris en charge :

Document à joindre :

Lettre d'invitation signée indiquant l'objet de la mobilité et les éventuels coûts locaux pris en charge (logement, per diem, coûts de production, etc.)

Avez-vous déjà informé les personnes invitées ?

- Oui
- Non

Pourquoi avez-vous choisi ces personnes et pour quelle activité ont-elles été choisies ?

(Maximum 200 mots)

Présentez votre projet de mobilité : objectif de l'activité, phase de préparation, déroulé sur place

(Pas plus de 200 mots)

Ce projet s'inscrit-il dans une démarche nationale ou régionale favorisant la participation, l'inclusion et l'autonomisation économique des femmes et des groupes vulnérables ? Si oui, merci d'expliquer.

(Pas plus de 200 mots)

Document à joindre :
Programme de l'activité

Que souhaitez-vous réaliser avec ce projet de mobilité ?

(Pas plus de 200 mots)

Quel impact ce projet peut-il avoir pour le paysage culturel et artistique de votre pays et pour les personnes invitées ?

(Pas plus de 200 mots)

Est-ce le projet contribue à la réduction des inégalités de genre dans le secteur des ICC de votre pays et/ou pour la région ? Si oui, merci d'expliquer.

(Pas plus de 200 mots)

B. Pour les entités « groupe »

Mon point de contact dans le pays de destination est :

- Une personne
- Une organisation

Nom du partenaire dans le pays de destination :

Adresse email du partenaire dans le pays de destination :

Téléphone du partenaire dans le pays de destination : *Merci d'inclure le code pour votre pays.*

Adresse du partenaire dans le pays de destination :

Site Internet / Réseaux sociaux (quand pertinent) :

Avez-vous déjà participé à des activités similaires au cours des 2 dernières années ?

- Oui
- Non

Si oui, merci de citer lesquelles (Activité, date et lieu) :

Quelle est la situation actuelle de votre projet de mobilité :

- En recherche d'opportunité correspondant à mes attentes
- En attente de réponse d'une demande de participation/candidature
- En possession d'une réponse positive et/ou d'une lettre d'invitation

Avez-vous déjà sécurisé certains frais liés à votre projet de mobilité (ou partiellement) :

- Oui
- Non
- Partiellement

Si oui, merci d'indiquer les frais déjà pris en charge :

Document à joindre :

Lettre d'invitation signée indiquant l'objet de la mobilité et les éventuels coûts locaux pris en charge (logement, per diem, coûts de production, etc.)

Est-ce votre première participation à cette activité ?

- Oui
- Non

Pourquoi avez-vous choisi ce partenaire et ce pays de destination ?

(Pas plus de 200 mots)

Présentez votre projet de mobilité : objectif de l'activité, phase de préparation, déroulé sur place

(Pas plus de 200 mots)

S'agit-il d'un évènement spécialement dédié à la promotion des femmes dans les ICC ? Si oui, merci de donner plus détails.

(Pas plus de 100 mots)

Document à joindre :
Programme de l'activité

Que souhaitez-vous réaliser avec ce projet de mobilité ?

(Pas plus de 200 mots)

Quel impact ce projet peut-il avoir sur votre carrière ?

(Pas plus de 200 mots)

Est-ce le projet contribue à la réduction des inégalités de genre dans le secteur des ICC de votre pays et/ou pour la région ? Si oui, merci d'expliquer.

(Pas plus de 100 mots)

3) Détails sur la demande d'aide à la mobilité

Date de début de l'activité :

Date de fin de l'activité :

Durée de la mobilité en nombre de jours (inclus les jours de voyage) :

- Courte : 3 à 5 jours
- Moyenne : 5 à 10 jours
- Longue : 10 à 20 jours

Avez-vous un compte en banque pour votre entité qui permet des virements internationaux ?

- Oui
- Non

Sur quel type d'aide porte votre demande ?

- Aide au déplacement (transport aérien)
- Aide au déplacement (hors transport aérien)
- Aide financière pour les frais sur place
- Bonus - Visa

Pour les demandes d'aide au déplacement, merci de renseigner les informations ci-dessous :

Nom	Ville de départ	Ville d'arrivée	Moyen de transport (air/ maritime/ terrestre)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Pour les demandes d'aide au visa, vers votre pays, merci de renseigner les informations ci-dessous :

Nom	Pays d'origine	Lieu d'obtention <i>(à l'aéroport/auprès du Consulat dans le pays d'origine, en ligne)</i>	Montant du visa
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

A. Pour les entités « organisation invitante »

Les personnes que vous invitez ont-elles besoin d'un visa pour votre pays ?

- Oui
- Non

Si oui, les personnes invitées ont-elles déjà obtenu leur visa ?

- Oui
- Non

Avez-vous d'autres commentaires à partager ?

(Pas plus de 100 mots)

B. Pour les entités « groupe »

Aurez-vous besoin d'un visa pour votre mobilité ?

- Oui
- Non

Si oui, avez-vous déjà obtenu vos visas ?

- Oui
- Non

Avez-vous d'autres commentaires à partager ?

(Pas plus de 100 mots)

4) Documents à télécharger

Merci de vérifier que les documents suivants soient téléchargés sur la plateforme en format PDF

- ✓ Formulaire de candidature incluant les annexes
- ✓ Document d'enregistrement de l'entité
- ✓ Pour les entités invitantes : Présentation de l'activité (max 10Mo)
- ✓ Pour les groupes : Portfolio (10Mo max)
- ✓ Lettre d'invitation et/ou de soutien indiquant les frais locaux éventuellement couverts et les noms des personnes invitées (25Mo max)
- ✓ Programme de l'activité

Preuves pour les bonus :

- ✓ Visa (lien vers la page officielle de demande de visa)

Date limite : 15 novembre 2023

- Les candidatures reçues après la date limite de dépôt seront rejetées
- Les dossiers de candidature incomplets seront rejetés
- Tous les documents rédigés en portugais, doivent être soumis avec une traduction libre en anglais ou en français. Tout document non traduit sera considéré comme non-éligible et conduira à l'élimination du dossier lors de l'évaluation technique.

5) Déclarations

Je comprends que, dans le cas où ma demande est validée :

- Cette aide à la mobilité couvrira le projet de mobilité proposée par mon entité, en fonction du nombre de personnes, de l'aide attribuée et de la durée du projet de mobilité.
- Le contrat d'attribution sera basé sur les données fournies dans le présent formulaire et nécessitera un compte bancaire au nom de l'entité. Les taxes ou impôts liés à l'obtention de ce soutien financier seront à ma charge.

Je déclare qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt (par exemple avec une personne travaillant à la COI ou un autre financement similaire de la COI ou de l'AFD).

J'ai lu et j'accepte l'ensemble des conditions liées à cet appel dont la protection de mes données. Je confirme que les informations fournies sont correctes et comprends que toute information falsifiée peut conduire à un refus pour cet appel et ceux des cycles suivants.

Date :

Nom . signature

Afin d'améliorer nos statistiques, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes. Ces questions nous aideront à améliorer les procédures de mise en place de ce fonds et ne sont pas prises en compte pour évaluer votre candidature.

Les artistes / professionnel.les de la culture que vous invitez ont-ils voyagé à des fins professionnelles depuis 2018 dans le pays où est basé votre entité ?

- Oui
- Non

Si oui, combien de fois en moyenne pour les personnes invitées ?

- 1-5 fois
- 6-10 fois
- Plus de 11 fois

Comment avez-vous eu information de cet appel ?

- Via le site Internet et les réseaux sociaux de la COI
- Via le site Internet et les réseaux sociaux de l'AFD
- Via le site Internet et les réseaux sociaux d'On the Move
- Via des amis / collègues
- Autre, merci de spécifier

Comment qualifiez-vous le processus de candidature ?

- Très facile
- Facile
- Normal
- Difficile
- Très difficile

Combien de temps avez-vous mis à y répondre ?

- 1-3 heures
- 4-7 heures
- 7-14 heures
- Plus de 15 heures

Annexe 2

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de la proposition : **Fonds d'aide à la mobilité de l'océan Indien**

A : La Commission de l'océan Indien (COI)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD.
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une

contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

2.8 Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements ;

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;

- 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;
- 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
- 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles ;
- 5.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;
- 5.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France ;
- 5.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d'Ouvrage.
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de³ _____

Signature : _____

En date du : _____

³ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

Annexe 3

Lettre d'engagement genre

En signant ce document, le, la candidat-e / le, la soumissionnaire, s'engage à respecter les principes d'égalité de genres et à s'assurer que leurs sous-traitants et/ou collaborateurs les respectent également.

Ainsi, dans le cadre du projet de Renforcement des Industries Culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI) et financé par l'Agence Française de Développement, dans l'exécution de la présente prestation, le candidat/soumissionnaire s'engage à :

- Identifier et prendre en compte les inégalités femmes-hommes dans l'exécution du projet.
- Prévenir systématiquement les risques d'aggravation des inégalités existantes.
- Contribuer à réduire les inégalités femmes-hommes
- S'assurer d'une participation équitable dans le choix des intervenant-es ;
- Valoriser, et faire entendre les voix des femmes dans toute leur diversité,
- À ne pas porter de jugement ni de propos discriminatoires pouvant porter atteinte à la dignité des femmes et dans le respect de leur culture ;
- Agir avec respect et éviter tout acte et conduite pouvant être interprété comme du harcèlement moral et/ou sexuel ;
- Utiliser un langage inclusif et sensible au genre ;
- Prendre les mesures pour assurer la protection et le respect des femmes et de leurs droits dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité ;
- Contribuer à un environnement sain et sûr pour les femmes ;
- Appliquer des rémunérations égales entre les femmes et les hommes pour des tâches similaires ;
- Promouvoir l'égalité des genres en adoptant une politique répondant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La COI se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler la juste application cet engagement. En cas de discrimination constatée, la COI peut exiger des candidat/soumissionnaire du marché de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter le principe d'égalité de genres.

En cas de non-respect des dispositions sur l'égalité des genres, des mesures et sanctions peuvent être prises conformément au droit cantonal (exclusion de la procédure ou exclusion de toute procédure d'appel d'offres pendant une période définie, révocation de l'adjudication, amende administrative).

La COI se réserve également le droit d'annuler le marché en cas de violation aggravé tel que le harcèlement et les abus sexuel ayant porté atteinte à l'image du projet.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁴ _____

Signature : _____

En date du : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

Annexe 4 Projet de contrat

La Commission de l'Océan Indien, organisation intergouvernementale dont le siège est situé au Blue Tower, rue de l'Institut, Ebène, Maurice, représentée par JULIETTE JANIN / Chargée de mission Désignée « **COI** », d'une part

<Dénomination officielle complète, (groupe, organisation ou entité)>, [<Statut juridique (organisation)>], [<Numéro d'enregistrement officiel de l'organisation>], <Adresse officielle complète>, représenté par

Désignée, ci-après par « **Bénéficiaire** », d'autre part,

ATTENDU QUE :

1. Le Client a demandé au Prestataire d'assurer certaines prestations de services définies dans la ligne directrice d'attribution des bourses repris dans **l'Annexe A** au Contrat (ci-après intitulées les "**Services**") ;
2. Le Prestataire, ayant démontré au Client qu'il a la capacité professionnelle, l'expertise et les ressources techniques requises, a convenu d'exécuter les Services conformément aux termes et conditions arrêtés au Contrat ;
3. Le Client a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (appelée ci-après l'"**AFD**") en vue de contribuer au financement du coût des Services et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour régler les paiements autorisés dans le cadre du Contrat, étant entendu (i) que les paiements effectués par l'AFD ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de l'AFD, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'accord de financement entre le Client et l'AFD, et (iii) qu'aucune partie autre que le Client ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur le financement.

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu ce qui suit :

1. Le présent contrat a pour objet l'octroi, par la COI, d'une subvention en vue du financement de la mise en œuvre de l'action intitulée : Fonds d'aide à la mobilité pour l'océan Indien à destination des artistes et opératrices de la région (l'«action») décrite à l'Annexe A par le(s) bénéficiaire(s) qui acceptent la subvention et s'engagent à mettre en œuvre l'action sous leur responsabilité dans le cadre du Projet ICC.
2. Les documents suivants ci-joints sont considérés comme partie intégrante du Contrat :
 - a) Les lignes directrices et les Critères d'Eligibilité à l'octroi des bourses de mobilité.
 - b) Note logistique de la bourse de mobilité.
 - c) Les Annexes :
 - Annexe A : Proposition technique du prestataire (incluant la Déclaration d'Intégrité et la lettre d'engagement genre signée) ;
 - Annexe B : Montant du fonds d'aide à la mobilité ;En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation : Les lignes directrices et les Critères d'Eligibilité à l'octroi des bourses de mobilité. Toute référence audit Contrat s'entendra comme incluant, à moins que le contexte ne le permette pas, la référence aux Annexes.
3. Les droits et obligations respectifs du Client et du Prestataire sont ceux figurant au Contrat, en particulier :
 - a) Le Prestataire fournira les Services conformément aux conditions du Contrat, à la ligne directrice d'octroi des bourses et condition d'éligibilité ; et
 - b) Le Client effectuera les paiements au prestataire conformément aux dispositions du Contrat ci-dessous.

EN FOI DE QUOI, les Parties au Contrat ont signé celui-ci en leurs noms respectifs le jour et l'an ci-dessus :

Pour la Commission de l'Océan Indien et en son nom

NOM / Responsabilité

Pour l'entité ou le groupe

SECTION I Disposition du contrat

1. Condition du contrat

1.1. Disposition du contrat:

Disposition du contrat															
Les adresses :	Adresse du client : Client : COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN Immeuble : BLUE TOWER - Rue de l'Institut Étage/Numéro de bureau : 3ème Ville : Ébène Pays : MAURICE <u>Adresse Bénéficiaire</u> <u>Nom de l'entité :</u> <u>Adresse exacte :</u> <u>Pays :</u> Email : Tel :														
Paiement :	Les intitulés de compte sont : Pour les paiements en Monnaie : Banque : Adresse de la banque SWIFT : N° COMPTE : IBAN : Banque intermédiaire : Euro :														
Montant de la subvention	Le Contrat : Le prix du Contrat est de : [MONTANT DE LA SUBVENTION],														
Type et mode de calcul de l'aide à la mobilité	<ul style="list-style-type: none">• Transport aérien : en classe économique et sur présentation de facture proforma• Transport terrestre, ferroviaire et maritime (inter-région) sur présentation de facture proforma• Bonus – Visa : sur présentation facture ou reçu de paiement et copie du visa• Le taux du prediem est de :euro Décomposé comme suit :<table border="1"><thead><tr><th>Si prise en charge</th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td>Hébergement</td><td>- 40%</td></tr><tr><td>Petit déjeuner</td><td>- 10%</td></tr><tr><td>Déjeuner</td><td>- 12%</td></tr><tr><td>Dîner</td><td>- 12%</td></tr><tr><td>Pension complète</td><td>- 74%</td></tr><tr><td>Frais divers</td><td>- 26%</td></tr></tbody></table>	Si prise en charge		Hébergement	- 40%	Petit déjeuner	- 10%	Déjeuner	- 12%	Dîner	- 12%	Pension complète	- 74%	Frais divers	- 26%
Si prise en charge															
Hébergement	- 40%														
Petit déjeuner	- 10%														
Déjeuner	- 12%														
Dîner	- 12%														
Pension complète	- 74%														
Frais divers	- 26%														
Planning de paiement :	Les entités percevront 80% à la signature du contrat et 20% après avoir soumis, dans un délai de 21 jours suivant le dernier jour de la mobilité, le rapport final.														
Paiement du reliquat	Le paiement du reliquat sera effectué après la validation du rapport par la COI et la vérification des pièces suivantes selon le type d'aide. Si le rapport d'activité n'a pas été soumis dans ce délai de 21 jours, la COI demandera le remboursement de la totalité de l'aide à la mobilité.														

Changement sur le projet de mobilité	<p>Seuls les changements suivants seront autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement de date de la mobilité dans le cadre du cycle d’attribution (02 janvier au 30 juin 2024) et sans excéder la durée totale accordée ; • Changement des noms des personnes. <p>Aucun changement sur le montant accordé ne sera autorisé sauf pour les cas de force majeure mentionnés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles restrictions nationales à la liberté de circulation liées au COVID-19 ou à d'autres crises sanitaires (ou en cas d'infection) ; • Guerre/crise politique majeure ; • Catastrophe naturelle ; • Obligations familiales inattendues (grossesse, décès, maladie grave).
Remboursement des dépenses engagés	<p>Si les cas ci-dessous se présentes, l’entité devra rembourser la totalité des fonds et/ou avance engagés sous peine de poursuite judiciaire et d’inéligibilité à tous les autres appels lancés par la COI dans le cadre du projet ICC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas d’annulation de l’évènement, • Une ou plusieurs personnes n’assisteront pas à l’évènement • L’entité ne justifie pas dans une délai de 10 jours ouvré les dépenses engagé dans le projet mobilité.
	<p>Ne sont pas autorisés, même sans aucune incidence financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement de destination ; • Augmentation ou diminution du nombre de personnes ; • Augmentation et diminution du nombre de jours ; • Modification du billet d’avion.

1.2. Justificatif des dépenses

Le paiement sera effectué après la validation du rapport financier et technique par la COI et la vérification des pièces suivantes selon le type d’aide.

Type d’aide	Pièce justificative
Aide au déplacement	<p>Transport aérien : billet d’avion + facture + carte d’embarquement</p> <p>Transport terrestre, ferroviaire et maritime : billet + facture</p> <p><i>Toutes les factures relatives à l’achat de billets doivent clairement indiquer le nom du voyageur, la destination, la date et le coût du voyage.</i></p>
Aide financière pour les frais sur place	<p>Per diem : Reçu/état de paiement dûment signé par le bénéficiaire</p> <p>Connexion internet : facture simcard + forfait internet</p>
Bonus - Visa	Reçu de paiement et scan du visa

1.3. Publicité et communication

L’entité devra assurer la visibilité du fonds d’aide à la mobilité de la région de l’océan Indien, en mentionnant le soutien de la COI|Projet ICC et le logo de la COI-AFD, sur ses éventuelles publications sur les réseaux sociaux.

L’entité est invitée à fournir les éléments de communication produits au cours du projet de mobilité.

SECTION II : Lignes directrices

SECTION III : Projet de mobilité (offre technique)